**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 36 (1948)

Heft: 3

Rubrik: Société d'histoire

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

#### Séance du 18 décembre 1947.

Une vingtaine de membres sont présents à cette première séance de la saison 1947-1948, présidée par M. Bernard de Vevey. Tout d'abord, sont reçus membres de la Société, à l'unanimité, MM. Fred de Diesbach, à Bourguillon et l'abbé Paul Brulhart, curé d'Avry-devant-Pont, présentés par M. Bernard de Vevey, et l'abbé Raymond Vaucher, curé d'Autigny, présenté par M. Charles Bovet. Puis, parcourant le programme d'activité de cette nouvelle saison, il annonce une conférence de M. le professeur Gaston Castella sur les événements de 1847-1848 et un travail de M. Henri Perrochon sur la vie romande à Morat au début du XIXe sicèle.

Il donne ensuite la parole à M. Gabriel Bise pour son exposé sur Estavayer et la révolte de Mermet de Crin de 1426. Partant de cette idée que la bourgeoisie des villes eut de plus en plus à souffrir de l'ingérance des seigneurs dans les affaires communales et de leurs exigences financières, le conférencier s'essaya à montrer que les bourgeois d'Etavayer, sujets d'Humbert bâtard de Savoie, à la fois coseigneur et suzerain, subirent patiemment ces contraintes jusqu'au jour où ils trouvèrent en l'un des leurs, Mermet de Crin, le porte-parole audacieux qui osât se révolter. Sur un refus de ce dernier de payer sa part d'un impôt extraordinaire et pour ce motif emprisonné par le seigneur Anselme d'Estavayer, ils déclanchent un mouvement général de rebellion à main armée, péniblement calmé par la dignité du suzerain. Ce dernier, présidant la cour seigneuriale réunie au château de Montagny, condamne très sévèrement les coupables qui, à la suite de nombreuses démarches, obtiennent une remise quasi totale de l'amende infligée. L'orateur termine en montrant que cet acte, preuve de la décadence du pouvoir seigneurial, est en définitive l'œuvre d'une grande bonté et piété d'une des figures les plus attachantes de la Maison de Savoie.

Les applaudissements de l'assistance prouvent que l'orateur sut les intéresser tout au long de cet intéressant exposé.

Au cours des divers, M. Page, instituteur retraité à Neyruz demande des nouvelles du manuscrit de son « Histoire de Neyruz » remis à quelque membre du comité aux fins d'examen. M. de Vevey ne peut le renseigner immédiatement et lui fera parvenir une réponse sous peu à ce sujet. M. le

président présente ensuite les nouvelles Tables-Répertoires des Archives de la Société, élaborées avec un soin minutieux par M. Clément, employé à la Bibliothèque cantonale. Il demande aux membres de faire un accueil chaleureux à cet ouvrage de première nécessité pour tout historien. Il est appuyé en ce sens par M. Ruegg, bibliothécaire, qui serait heureux de voir ces tables imprimées sous les auspices de la Société d'histoire. M. le Président soumettra son vœu au comité. La séance est levée peu après 16 heures.

Le Secrétaire: G. Bise.

Le Président: B. DE VEVEY.

#### Séance du 7 mars 1948.

Une trentaine de membres sont présents à cette séance tenue au local habituel de l'Hôtel suisse. M. Bernard de Vevey, président, ouvre les feux oratoires en présentant, au nom de la Société, des félicitations à Mgr Hubert Savoy, R<sup>me</sup> Prévôt, qui est entré, le 5 mars, dans sa quatre-vingtième année, ainsi qu'à M. Henri Perrochon titulaire de la médaille pour la langue française que vient de lui octroyer l'Académie française, pour couronner ses œuvres littéraires qui ont fait connaître, avec tant de talent, la vie littéraire de la Suisse romande.

Trois nouveaux membres sont admis à l'unanimité dans le sein de notre société. Ce sont:

MM. Hans Tschachtli, commerçant à Fribourg, et Paul Savary, instituteur à Bellechasse, présentés par M. Bernard de Vevey, et M. Oscar Mæder, restaurateur à Fribourg, présenté par Me Othmar de Gottrau.

Le Président signale ensuite les nouvelles possibilités d'échanges intellectuels offertes par l'étranger, soit l'Institut archéologique liégeois et la Revue d'histoire comparée de Budapest. Il présente en outre le magnifique travail du Lt. col. de Brémond: Historique du Bat. fus. mont. 14 qui comprend une histoire des troupes fribourgeoises sous l'ancien Régime, un aperçu de la réorganisation des troupes fédérales et en particulier de celles de notre canton.

La parole est ensuite donnée à M. le professeur Gaston Castella pour son exposé sur la situation de cette Année cruciale de 1848. Ce fut une belle

leçon d'histoire. Après avoir montré que les constituants de 1848 avaient su éviter la faute de ceux de 1798 en conservant à la Suisse son caractère fédératif, il montra que la révolution de 1848 avait eu en Europe un double caractère national et démocratique, et que par là-même, elle avait permis à notre pays de se consacrer à l'œuvre de revision fédérale qui fut achevée en septembre 1848. Dans une Europe bouleversée où les forces conservatrices avaient repris pour longtemps les rênes du pouvoir, la Suisse avait fondé un Etat démocratique moderne qui allait suivre ses destinées conformément à son génie propre.

L'exposé de M. Castella a été suivi avec le plus vif intérêt et salué des applaudissements des auditeurs. M. de Vevey adressa à l'éminent maître d'histoire les remerciements que l'auditoire se sentait pressé de lui dire et termina en montrant que si la Suisse, deux cents ans auparavant s'était détachée de l'Allemagne, elle s'était en 1848 complètement libérée de l'ingérance étrangère en maintenant sa neutralité et en bâtissant une Constitution correspondant aux aspirations de son peuple.

Sur ce, la séance est levée.

Le Secrétaire:

G. BISE.

Le Président:

B. DE VEVEY.

## Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg

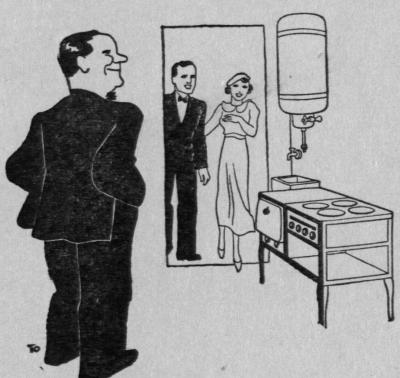
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dépôts d'épargne — Prêts hypothécaires Bons de caisse sur nantissement

Favorisez la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg, les trois quarts de ses bénéfices sont versés à des œuvres scolaires de la Cité.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

### Production et distribution d'énergie électrique



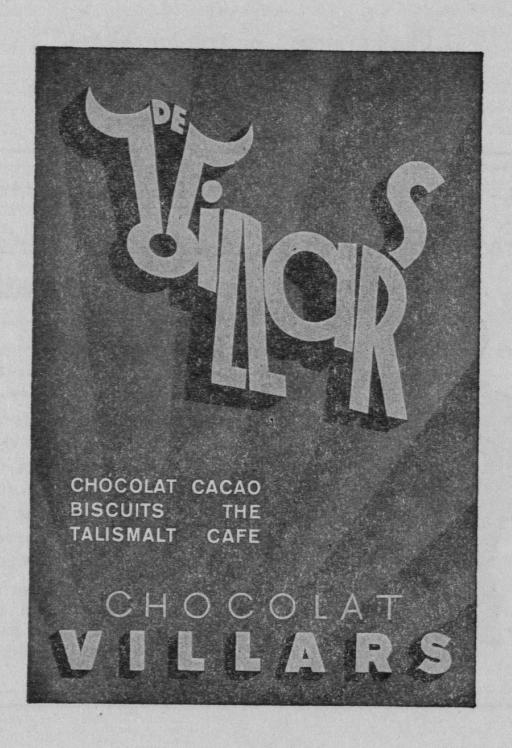
## Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

# FOIRE AUX PROVISIONS RIBOURG

expose et vend les produits de son sol et de son artisanat Chaque année à Fribourg Fin sept./début oct.



Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.